Délégations et autorisations financières en cours de validité et utilisées au cours de l'exercice 2023 et jusqu'au 25 avril 2024

Un tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation et de réduction de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2023 et jusque 25 avril 2024 figure ci-après.

Nature de l'autorisation/ de la délégation	Date de l'Assemblée générale (n° de résolution)	Montant maximum de l'autorisation	Durée (date d'expiration)	Utilisation faite au cours de l'exercice 2023 ou au début de l'exercice 2024	Montant résiduel d'augmentation de capital au 25 avril 2024
Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	22 juin 2022 (15°)	10 % du capital social (et nombre d'actions auto-détenues maximum de 10 % du capital social)	15 juin 2023 (la 16° résolution de l'Assemblée générale 2023 ayant privé d'effet cette autorisation)	310 814 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité (191 150 actions) et du rachat d'actions (119 664 actions), représentant 0,29 % du capital au 15 juin 2023	N/A
		Montant global maximum du programme de rachat: 791 952 375 €			
Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	15 juin 2023 (16°)	10 % du capital social (et nombre d'actions auto-détenues maximum de 10 % du capital social)	18 mois (15 déc. 2024)	301 049 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité (280 499 actions) et du rachat d'actions (20 550 actions), représentant 0,28 % du capital au 31 décembre 2023	-
		Montant global maximum du programme de rachat: 479 273 400 €			
Autorisation à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la Société (actuellement ou dans le cadre du programme de rachat d'actions)	15 juin 2023 (18°)	10 % du capital social par période de 24 mois	26 mois (15 août 2025)	Néant	
Autorisation de procéder à une réduction du capital social non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions et affectation du montant de la réduction à un compte de prime indisponible	26 mars 2024 (1 ^{re})	534 646 329,47 €	12 mois (26 mars 2025)	Réduction de capital le 25 avril 2024 d'un montant de 533 776 452,71 euros	N/A
Délégation de compétence à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mars 2024 (2º)	300 000 000 € (1)	Plus tardive des deux dates entre (i) 12 mois (26 mars 2025) et (ii) date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Néant	
Délégation de compétence à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, par voie d'offre au public à l'exclusion des offres visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de	15 juin 2023 (20°)	53 252 600 € pour les titres de capital (1) (2) 1 000 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital (2)	26 mois (15 août 2025)	Néant	_

souscription des actionnaires

Nature de l'autorisation/ de la délégation Délégation de compétence à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, par offre au public visée à l'article L. 411-21° du Code monétaire et financier, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Date de l'Assemblée générale (n° de résolution) 15 juin 2023 (21°)	Montant maximum de l'autorisation 10 % du capital social (1) (2) 1 000 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital (2)	Durée (date d'expiration) 26 mois (15 août 2025)	Utilisation faite au cours de l'exercice 2023 ou au début de l'exercice 2024 Néant	Montant résiduel d'augmentation de capital au 25 avril 2024
Autorisation à l'effet d'augmenter, hors période d'offre publique, le nombre de titres à émettre en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 juin 2023 (22°)	15 % de l'émission initiale ^{(1) (2)}	26 mois (15 août 2025)	Néant	-
Autorisation en cas d'émission, hors période d'offre publique, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, en vue de fixer le prix d'émission selon les modalités arrêtées par l'Assemblée générale	15 juin 2023 (23°)	10 % du capital social par période de 12 mois, en tous les cas dans la limite du plafond fixé par la résolution en application de laquelle l'émission est décidée (soit la 20° ou 21° résolution proposée à l'Assemblée générale 2023) et sur lequel il s'impute (1) (2)	26 mois (15 août 2025)	Néant	-
Autorisation à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ordinaires de la Société et/ ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	15 juin 2023 (24°)	53 252 600 € pour les titres de capital (1) (2) 1 000 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital (2)	26 mois (15 août 2025)	Néant	
Délégation de compétence à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 juin 2023 (25°)	53 252 600 € pour les titres de capital (1) (2) 1 000 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital (2)	26 mois (15 août 2025)	Néant	-
Délégation de compétence en vue d'augmenter, hors période d'offre publique, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce	15 juin 2023 (26°)	53 252 600 € pour les titres de capital (1) (2) 1 000 000 000 € pour les valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital (2)	18 mois (15 déc. 2024)	Néant	_
Délégation de compétence à l'effet de décider, hors période d'offre publique, de l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou assimilés	26 mars 2024 (5°)	534 646 329,47 €	26 mois (26 mai 2026)	Néant	-

Nature de l'autorisation/ de la délégation	Date de l'Assemblée générale (n° de résolution)	Montant maximum de l'autorisation	Durée (date d'expiration)	Utilisation faite au cours de l'exercice 2023 ou au début de l'exercice 2024	Montant résiduel d'augmentation de capital au 25 avril 2024
Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales	15 juin 2023 (28°)	1% du capital social (et 0,1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux de la Société)	38 mois (15 août 2026)	Attribution de 1 058 400 actions le 15 juin 2023 (dont 52 700 actions à la Directrice générale)	0,99 % du capital social (et 0,05 % pour les dirigeants mandataires sociaux)
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou du groupe	26 mars 2024 (3°)	10 % du capital social	26 mois (26 mai 2026)	Néant	-
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié	26 mars 2024 (4°)	5 % du capital social, ce plafond s'imputant sur le plafond global de 10 % du capital social prévu à la 3° résolution de l'Assemblée générale du 26 mars 2024	18 mois (26 septembre 2025)	Néant	-
Délégation de compétence à l'effet de décider toute opération de fusion-absorption, scission ou apport partiel d'actifs	15 juin 2023 (31°)	10 % du capital social	26 mois (15 août 2025)	Néant	-

⁽¹⁾ Plafond commun de la résolution de l'Assemblée générale du 26 mars 2024 nºs 2 et des résolutions de l'Assemblée générale 2023 nºs 20, 21, 22, 24, 25 et 26 décrites dans le présent tableau.

Délégations et autorisations financières proposées à l'Assemblée générale 2024

Il est essentiel que le Conseil d'administration dispose de toute la flexibilité nécessaire dans le choix des émissions envisageables et des possibilités offertes par les marchés financiers. Cela permet en effet de doter la Société d'une certaine souplesse pour mener des opérations en fonction de ses besoins et du contexte. Les délégations financières qui seront proposées à l'Assemblée générale 2024 seront décrites dans la brochure de convocation à cette Assemblée générale 2024.

⁽²⁾ Plafond commun des résolutions de l'Assemblée générale 2023 n° 20, 21, 22, 24, 25 et 26 décrites dans le présent tableau.